

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2408

10 décembre 2009

SOMMAIRE

Aedes International S.A.	115558	Networking European Infrastructures Partners - NEIP II S.A., SICAR	115558
AFG Lux Market S.à r.l.	115538	Nord Est Investment Partners S.A.	115561
Agence Immobilière et Commerciale Ernest WELTER, société à responsabilité limitée	115553	Occimed S.à r.l.	115549
Alfa - Hôtel S.à r.l.	115539	Online Grafics Luxembourg	115554
Alimentaire S.à.r.l.	115573	Optimam Partem Gestion S.A., SPF	115578
Angefin S.A.	115579	Optimam Partem Gestion S.A., SPF	115579
Angefin S.A.	115553	OVE Ostergaard Lux S.A.	115549
Base-Invest S.A.	115562	PM France Retail Investments S.à r.l. ...	115583
Brandenburg Finance Holding	115573	ProLogis UK XCVII S.à r.l.	115578
Cine-Eye S.A.	115549	ROLA Holding S.A.	115542
Closure Systems International (Luxembourg) S.à r.l.	115544	Romus S.A.	115579
Colour International S.A.	115561	Romus S.A.	115573
Compagnie pour le Développement Industriel S.A.	115544	RR Management	115539
Cz2 Sants S.à r.l.	115564	RR Management	115559
Debbie Investments S. à r.l.	115560	Sandra B. Eise Kampf géint de Mëssbrauch	115550
Entente des Gestionnaires des Institutions pour Personnes Agées a.s.b.l. (E.G.I.P.A.)	115539	SA.RO.MI. S.A.	115578
Eurotrust	115552	Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A.	115552
Fiduciaire Arbo S.A.	115562	Sofagi S.C.A., SPF	115544
Fila Luxembourg	115538	Sophaur S.A.	115559
Fortezza Holdings S.à r.l.	115578	SPEI (PolymerLatex) S.à r.l.	115573
Géint de Mëssbrauch	115550	SPEI (PolymerLatex) S.à r.l.	115577
Gesparfim S.P.F. S.A.	115562	SPEI (PolymerLatex) S.à r.l.	115572
Greece Rouge Dragon S.à.r.l.	115580	SPEI (PolymerLatex) S.à r.l.	115562
Iceland Global Water 2 Partners	115561	SPEI (PolymerLatex) S.à r.l.	115577
Ilmauria S.A.	115577	SPI RE Holdings S.à r.l.	115553
Intelsat (Poland) Sp. z o.o. Luxembourg Branch	115580	Sports Management & Consulting S.A. ..	115556
Liberty Modul Invest S.A.	115556	The Endwert Group S.à r.l.	115550
LSRC S.à r.l.	115544	T&T Consult S.A.	115558
Magicbox S.A.	115583	UFF International S.A.	115572
Maravillia Investments S.A. - SPF	115573	UFF International S.A.	115579
Nahuko SA	115580	Wilton 18 S.A.	115556
		Xaro S.A.	115542

Fila Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.195.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147529/10.

(090178591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

AFG Lux Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 148.270.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dix-sept novembre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Roberto AGOSTINI, homme d'affaires, né à Napoli (Italie) le 9 juillet 1974, demeurant à L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne.

Le comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est l'unique associé de la société AFG LUX MARKET S.à r.l., avec siège social à L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1975 du 9 octobre 2009, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 148.270.

II.- Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 85.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de huit cent cinquante euros (EUR 850,-) chacune, toutes intégralement libérées et appartenant à l'associé unique, Monsieur Roberto AGOSTINI, prénommé.

III.- La Société n'ayant plus d'activité, l'associé unique décide par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à son profit. L'associé unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il règlera également les frais des présentes.

L'associé unique déclare en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Luxembourg.

L'associé unique déclare également être le seul bénéficiaire économique de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant unique de la Société est accordée à l'ancienne gérance de la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée de Monsieur Roberto AGOSTINI, prénommé.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Roberto AGOSTINI, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 novembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009148494/44.

(090180231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

RR Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-10, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.665.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147523/10.

(090178502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Alfa - Hôtel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 19.903.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147522/10.

(090178501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Entente des Gestionnaires des Institutions pour Personnes Agées a.s.b.l. (E.G.I.P.A.), Association sans but lucratif.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 5, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg F 3.226.

STATUTS**Dénomination, Siège et Objet**

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination de "Entente des Gestionnaires des Institutions pour Personnes Âgées a.s.b.l." (E.G.I.P.A.), ci-après appelée Entente.

Art. 2. Son siège social est établi à la Maison des Ententes, sise 5, rue Génistre à L-1623 Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu à désigner par l'Assemblée Générale.

Art. 3. L'Entente a pour objet de grouper les associations gestionnaires d'institutions œuvrant dans le secteur des personnes âgées pour faire valoir les intérêts de ces associations.

L'Entente a notamment, dans le cadre de son objet social défini ci-dessus, comme mission:

1. de favoriser l'échange d'expériences et d'informations entre les associations membres;
2. de veiller aux intérêts communs des associations membres, de les soutenir dans leurs rapports avec les autorités et les tiers, d'intervenir dans les différends qui pourraient surgir soit entre les associations membres elles-mêmes, soit entre celles-ci et les autorités publiques ou les tiers, pour en faciliter l'arrangement à l'amiable;
3. d'organiser pour le compte des associations membres des services de gestion (p.ex. fiduciaire sociale), d'information, de placement financier et d'études ainsi que de promouvoir la formation en rapport avec les objectifs des associations membres;
4. de mener pour le compte des associations membres les négociations en vue de la conclusion de conventions avec les autorités publiques et de contrats collectifs pour le personnel; de servir d'intermédiaire pour les questions de principe se posant dans les relations entre les associations membres d'une part et les autorités publiques d'autre part;
5. d'organiser et de développer les rapports avec les associations ou organismes luxembourgeois ou étrangers qui travaillent dans l'intérêt du troisième âge.

Membres

Art. 4. L'Entente comprend:

1. des membres effectifs,

Art. 5. Peuvent devenir membres effectifs les personnes morales de droit public ou privé, gestionnaires d'un service pour personnes âgées. Leur nombre est illimité sans toutefois pouvoir être inférieur à cinq. L'admission d'un nouveau membre effectif est soumise à l'approbation par l'Assemblée Générale.

Art. 6. Les membres effectifs paient une cotisation annuelle dont le montant à fixer annuellement par l'Assemblée Générale ne pourra dépasser la somme de deux cent cinquante Euro. Les cotisations sont dues pour l'année entière, quelle que soit la date de l'admission.

Art. 7. La qualité de membre effectif de l'Entente se perd:

1. par la démission volontaire;
2. par le refus ou par défaut du paiement de la cotisation annuelle;
3. par l'exclusion pour des motifs graves;
4. par la dissolution de l'association membre de l'Entente.

Art. 8. La démission volontaire est à adresser par lettre recommandée au Conseil d'Administration.

Art. 9. L'exclusion pour refus ou à défaut de paiement de la cotisation annuelle est prononcée par le Conseil d'Administration statuant à la majorité simple des voix après qu'une lettre de mise en demeure a été adressée à l'association membre de l'Entente.

Art. 10. L'exclusion d'une association membre de l'Entente pour des motifs graves figurera sur l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale. L'exclusion pour des motifs graves est prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, l'association membre ayant été entendu par l'Assemblée Générale dans sa justification ou ayant été dûment convoquée à cet effet et ne s'étant pas présentée.

Art. 11. Les association membres démissionnaires ou exclus ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations déjà versées; ils n'ont aucun droit aux biens de l'Entente.

Assemblée Générale

Art. 12. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année et au plus tard dans les six premiers mois suivant la clôture de l'exercice.

Elle est convoquée par simple lettre par le Conseil d'Administration avec communication de l'ordre du jour au moins quinze jours avant la date de la réunion.

Art. 13. Le Conseil d'Administration peut également, pour autant que de besoin, convoquer des Assemblées Générales extraordinaires dans les délais prévus par l'article 13, alinéa 2.

Art. 14. L'Assemblée Générale doit en outre être convoquée dans les trois semaines de la demande, lorsqu'un groupe de membres effectifs, comptant au moins un cinquième des membres effectifs de la dernière liste annuelle, l'exige par écrit et par lettre recommandée adressée au Conseil d'Administration en indiquant l'ordre du jour.

Art. 15. L'Assemblée Générale est notamment Investie des pouvoirs suivants et conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite:

1. de la modification des statuts;
2. de la nomination et la révocation des administrateurs;
3. de l'approbation des budgets et des comptes;
4. de l'exercice de tous les autres pouvoirs découlant de la loi et des statuts;
5. de la dissolution de l'Entente.

Art. 16. Toute proposition signée d'un nombre de membres effectifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 17. Dans les Assemblées Générales, tout membre effectif a droit à une voix.

Art. 18. Chaque membre effectif donne mandat à une personne physique de son choix pour le représenter à l'Assemblée Générale. Une personne physique peut représenter au maximum deux membres.

Art. 19. L'Assemblée Générale délibère et décide valablement seulement si la majorité des membres effectifs sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, il sera convoqué, dans les délais prévus par l'article 13 des présents statuts, une seconde Assemblée Générale qui décide valablement quel que soit le nombre des membres effectifs présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi.

Art. 20. Les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou à son défaut par le Vice-Président, respectivement par l'administrateur le plus âgé.

Art. 21. Les délibérations et décisions de l'Assemblée Générale sont actées dans un registre ad hoc que tous les membres ainsi que les tiers peuvent consulter au siège social.

Conseil d'Administration

Art. 22. L'Entente est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un représentant par membre effectif. Chaque organisme membre communique à l'Entente au plus tard pour l'Assemblée Générale le nom de son représentant.

Art. 23. Peuvent être nommés membres du Conseil d'Administration des personnes physiques en tant que représentants d'un membre effectif. Leur mandat est renouvelable. Le mandat d'administrateur est incompatible avec celui de vérificateur de comptes de l'Entente en exercice ou avec celui de salarié de l'Entente.

Art. 24. La durée du mandat des administrateurs est de deux ans. Si un administrateur ne peut plus exercer son mandat ou s'il y renonce, le Conseil d'Administration peut coopter un nouvel administrateur dont la nomination définitive est soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

Art. 25. Le Conseil d'Administration choisit en son sein un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier. En l'absence du Président et du Vice-Président, l'administrateur le plus âgé est investi des fonctions de la présidence.

Art. 26. Les droits, obligations, pouvoirs et obligations des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi précitée. Les pouvoirs non réservés à l'Assemblée Générale appartiennent au Conseil d'Administration et notamment:

1. il décide de l'admission de nouveaux membres;
2. il clôture les écritures de l'exercice révolu et dresse le bilan; il établit le budget des recettes et des dépenses de l'exercice à venir;
3. il peut traiter, transiger et compromettre sur les intérêts de l'Entente, passer des contrats, administrer, acquérir, prendre ou donner à bail, échanger, aliéner tout bien meuble ou immeuble, emprunter, constituer et lever des hypothèques, nantissements et autres garanties, décider sur l'acceptation de dons, legs ou subsides; il a le droit d'intenter ou de soutenir, au nom de l'Entente, toute action judiciaire, tant en demandant qu'en défendant; il statue sur les nominations d'employés et fixe leurs émoluments et attributions; il fait et reçoit tous paiements;
4. il peut passer et signer des conventions collectives de travail.

Le Conseil d'Administration peut déléguer partie de ses pouvoirs à des commissions techniques à nommer par l'Assemblée Générale.

Art. 27. La gestion courante de l'Entente est assurée par un bureau exécutif auquel le Conseil d'Administration délégué les pouvoirs nécessaires à la gestion courante. Le bureau exécutif comprend au moins le Président, le Vice-président, le Secrétaire et le Trésorier. Le bureau exécutif fonctionne selon un règlement d'ordre interne à approuver par le Conseil d'Administration.

Art. 28. A l'égard des tiers, l'Entente est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du bureau exécutif, dont celle du Président ou du Vice-président.

Art. 29. Le Conseil d'Administration peut procéder à la désignation, à titre temporaire ou définitif, de conseillers techniques et de commissions d'études ou d'experts qui auront voix consultative, non délibérative.

Art. 30. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou, à défaut de celui-ci, du Vice-Président, aussi souvent que l'intérêt de l'Entente l'exige.

Il ne pourra statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat écrit donné par un administrateur à un de ses collègues de le représenter aux délibérations dudit conseil n'est valable que pour une seule séance. Tous les points sur lesquels une décision doit être prise devront figurer sur l'ordre du jour communiqué préalablement. Un membre du Conseil d'Administration ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix; en cas de parité des voix, celle du Président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Exercice social, Budget et Comptes

Art. 31. L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année, sauf le premier exercice qui commence le jour de la constitution de l'Entente.

Art. 32. Le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice à venir est dressé au mois de décembre de chaque année; les comptes de l'exercice révolu sont clôturés avant la fin mars.

Art. 33. Le bilan et le budget de l'Entente sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale et ceci avec le rapport de deux vérificateurs aux comptes, désignés par l'Assemblée Générale. La durée du mandat des vérificateurs aux comptes est de trois ans. Les vérificateurs aux comptes sont rééligibles. Le mandat des vérificateurs aux comptes est incompatible avec celui d'administrateur de l'Entente en exercice ou avec celui de salarié de l'Entente.

Modification - Dissolution - Liquidation

Art. 34. Toute modification aux présents statuts sera faite conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations précitée.

Art. 35. En cas de dissolution de l'Entente, pour quelque cause que soit, il sera donné à l'actif net de l'Entente, tel qu'il résulte de la liquidation effectuée conformément à la loi précitée, une affectation autant que possible en rapport avec l'objet en vue duquel l'Entente a été créée.

Art. 36. Cette affectation sera déterminée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, ou à défaut, par les personnes chargées de la liquidation de l'Entente.

Dispositions Générales

Art. 37. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 précitée régissent les présents statuts pour tous les cas non prévus.

Référence de publication: 2009147833/142.

(090178695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Xaro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.698.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009147521/13.

(090178405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

ROLA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 123.606.

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROLA HOLDING S.A." (numéro d'identité 2006 22 38 403), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 123.606, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 408 du 20 mars 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social d'un montant de six cent mille euros (€ 600.000,-) pour le ramener de son montant actuel de six cent mille euros (€ 600.000,-) à zéro euro (€ 0,-), par absorption des pertes reportées de la société à due concurrence et suppression des deux cent quarante (240) actions existantes.

2) Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de cinq cent mille euros (€ 500.000,-) pour le porter de son montant actuel de zéro euro (€ 0,-) à cinq cent mille euros (€ 500.000,-) par l'émission de deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-) chacune.

3) Souscription et libération en numéraire par la société de droit suisse "MHZ Transportgeraete AG" des deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-) chacune.

4) Renonciation par la société anonyme "UBI BANCA INTERNATIONAL S.A." à son droit de souscription préférentiel.

5) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

6) Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal à L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de six cent mille euros (€ 600.000,-) pour le ramener de son montant actuel de six cent mille euros (€ 600.000,-) à zéro euro (€ 0,-), par absorption des pertes reportées de la société à due concurrence et de supprimer les deux cent quarante (240) actions existantes.

Ces pertes reportées ressortent du bilan de la société arrêté au 31 décembre 2008, dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de cinq cent mille euros (€ 500.000,-) pour le porter de son montant actuel de zéro euro (€ 0,-) à cinq cent mille euros (€ 500.000,-) par l'émission de deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-) chacune.

Souscription - Paiement

L'assemblée décide d'admettre la souscription des deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-) chacune, par un des actionnaires actuels, à savoir la société de droit suisse "MHZ Transportgeraete AG", ayant son siège social à CH-6300 Zug, 24 Aegeristrasse,

ici représentée par Monsieur Vincent DEMEUSE, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société "MHZ Transportgeraete AG", préqualifiée, a déclaré souscrire aux deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-) chacune et les libérer entièrement par le paiement en espèces d'un montant de cinq cent mille euros (€ 500.000,-).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné de sorte que le montant de cinq cent mille euros (€ 500.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Renonciation

L'autre actionnaire actuel, à savoir la société anonyme "UBI BANCA INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 47, boulevard Prince Henri,

ici représentée par Monsieur Vincent DEMEUSE, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000,-), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal à L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Soleuvre."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille sept cent cinquante euros (€ 1.750,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 2009. Relation: CAP/2009/3805. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009148485/95.

(090180183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Sofagi S.C.A., SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009147520/13.

(090178400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

LSRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.838.

Suite au contrat de cession de parts du 23 juillet 2009, veuillez noter que la société Structured Principal Strategies Holdings, LLC a transféré ses 80 parts sociales à la société Missouri State Employees' Retirement System, 907 Woldwood DR., Jefferson City, Missouri 65109, (Etats-unis d'Amérique), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Missouri sous le numéro 5736326162.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

LSRC S.à r.l.

Pietro LONGO / Eric MAGRINI

Référence de publication: 2009147246/15.

(090178036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Compagnie pour le Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 13.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147519/10.

(090178396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Closure Systems International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.101.925,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.929.

In the year two thousand nine, the third day of November, before Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Closure Systems International (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies of Luxem-

bourg under number B 146.929 (the Company). The Company has been incorporated on June 17, 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 23, 2009 under number N°- 1425. The articles of association of the company have not been amended since.

There appeared:

Closure Systems International (NZ) Limited, a company existing under the laws of New Zealand, having its registered office at c/- Bell Gully, Level 22 Vero Centre, 48 Shortland ST, Auckland, New Zealand, registered with the New Zealand Companies Office under number 2075320 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 33,089,425 (thirty-three million eighty-nine thousand four hundred twenty-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to EUR 33,101,925 (thirty-three million one hundred one thousand nine hundred twenty-five euro) by way of the issue of 1,323,577 (one million three hundred twenty-three thousand five hundred seventy-seven) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of MAS Luxembourg, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 33,089,425 (thirty-three million eighty-nine thousand four hundred twenty-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to EUR 33,101,925 (thirty-three million one hundred one thousand nine hundred twenty-five euro) by way of the issue of 1,323,577 (one million three hundred twenty-three thousand five hundred seventy-seven) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 33,089,425 (thirty-three million eighty-nine thousand four hundred twenty-five euro) and it fully pays it up by a contribution in kind consisting of 180 (one hundred eighty) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each (the Shares) it holds in the share capital of Closure Systems International B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Teleportboulevard 140, 1043EJ Amsterdam, the Netherlands, registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 3429 1082 (CSI B.V.), such Shares having an aggregate accounting value in an amount of USD 488,366,901 (four hundred eighty-eight million three hundred sixty-six thousand nine hundred one United States Dollars) .

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of EUR 330,894,302 (three hundred thirty-three million eight hundred ninety-four thousand three hundred and two euro) (being the EUR equivalent of USD 488,366,901 (four hundred eighty-eight million three hundred sixty-six thousand nine hundred one United States Dollars) at the exchange rate of EUR 1/USD 1.4759 as published by Reuters as of 2 November 2009) is to be allocated as follows:

- EUR 33,089,425 (thirty-three million eighty-nine thousand four hundred twenty-five euro) to the share capital account of the Company; and

- EUR 297,804,877 (two hundred ninety-seven million eight hundred four thousand eight hundred seventy-seven euro) to the share premium account of the Company.

It results furthermore from a certificate dated 3 November 2009, issued by the Sole Shareholder that:

"1. The Sole Shareholder is the full owner of the Shares, representing 100% of the issued share capital of CSI B.V.;

2. The Shares are fully paid-up;

3. Further to the consent of Credit Suisse (the Pledgee) for the transfer of the Shares by the Sole Shareholder to the Company granted on 3 November, 2009 (the Consent), so as to comply with the requirements of a Dutch law governed pledge agreement over the Shares entered into between the Sole Shareholder, as pledgor, and the Pledgee (the Pledge Agreement), the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

4. Except in accordance with the provisions of the Pledge Agreement and further to the Consent, none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;

5. Except in accordance with the provisions of the Pledge Agreement and further to the Consent, there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

6. According to laws of the Netherlands and the articles of association of CSI B.V., the Shares are freely transferable, the share transfer restrictions (blocking clause) contained in the articles of association of CSI B.V. having been complied with;

7. All formalities required in the Netherlands subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

8. Based on general accounting principles, the worth of the Shares is valued at least at USD 488,366,901 (four hundred eighty-eight million three hundred sixty-six thousand nine hundred and one United States Dollars) as per the attached balance sheet dated 30 September, 2009 pro forma adjusted to 3 November 2009 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in the share capital, as follows:

Closure Systems International (NZ) Limited	1,324,077 shares
Total:	1,324,077 shares

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 33,101,925 (thirty-three million one hundred one thousand nine hundred twenty-five euro), represented by 1,324,077 (one million three hundred twenty-four thousand seventy-seven) shares in registered form with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of MAS Luxembourg, S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois novembre, par devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Closure Systems International (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.929 (la Société). La Société a été constituée le 17 juin 2009 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 juillet 2009 sous le numéro N°- 1425. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Closure Systems International (NZ) Limited, une société à de droit néo-zélandais, ayant son siège social c/- Bell Gully, Level 22 Vero Centre, 48 Shortland ST, Auckland, Nouvelle-Zélande, immatriculée au registre de commerce de Nouvelle-Zélande sous le numéro 2075320 (l'Associé Unique),

ici représentée par Vanessa Schmitt, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-trois millions quatre-vingt neuf mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 33.089.425) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à trente-trois millions cent un mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 33.101.925), par l'émission de un million trois cent vingt-trois mille cinq cent soixante-dix-sept (1.323.577) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) et tout employé de MAS Luxembourg, S.à.r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de trente-trois millions quatre-vingt neuf mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 33.089.425) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à trente-trois millions cent un mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 33.101.925), par l'émission de un million trois cent vingt-trois mille cinq cent soixante-dix-sept (1.323.577) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-trois millions quatre-vingt neuf mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 33.089.425) et la libère intégralement par un apport en nature qui se compose de cent quatre-vingt (180) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune (les Parts Sociales) qu'il détient dans le capital social de Closure Systems International B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège officiel à Amsterdam et son adresse à Teleportboulevard 140, 1043EJ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 3429 1082 (CSI B.V.), lesdites Parts Sociales ayant une valeur comptable totale de quatre cent quatre-vingt huit million trois cent soixante six mille neuf cent un dollars américains (USD 488.366.901).

L'apport en nature des Parts Sociales à la Société, d'un montant total de trois cent trente million huit cent quatre-vingt quatorze mille trois cent deux euros (EUR 330.894.302) (étant l'équivalent en EUR de quatre cent quatre-vingt huit million trois cent soixante six mille neuf cent un dollars américains (USD 488.366.901) au taux change de EUR 1/ USD 1,4759 tel que publié par Reuters le 2 novembre 2009) sera affecté comme suit:

- EUR 33.089.425 (trente-trois million quatre-vingt-neuf mille quatre cent vingt-cinq euros) au compte capital social de la Société; et

- EUR 297.804.877 (deux cent quatre-vingt dix-sept million huit cent quatre mille huit cent soixante dix-sept euros) au compte prime d'émission de la Société.

Il ressort par ailleurs d'un certificat daté du 3 novembre 2009, émis par l'Associé Unique que:

"1.- L'Associé Unique est le propriétaire des Parts, représentant 100% du capital social de CSI B.V.

2. Les Parts sont entièrement libérées.

3.- Suite au consentement donné par Crédit Suisse (le Créancier Gagiste) pour le transfert des Parts Sociales par l'Associé Unique à la Société le 3 novembre 2009 (le Consentement), afin de se conformer aux conditions requises par un contrat de gage de droit néerlandais sur les Parts Sociales entre l'Associé Unique, comme débiteur sur gage, et le Créancier sur Gage (le Gage), l'Associé Unique est le seul bénéficiaire des Parts Sociales avec le pouvoir d'en disposer.

4. Excepté selon les dispositions du Gage et suite au Consentement, aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'un gage ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquisition de tout gage ou d'usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est soumise à un nantissement;

5. Excepté selon les dispositions du Gage et suite au Consentement, il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne peut demander qu'une ou plusieurs Parts Sociales lui soient cédées.

6. Selon la législation néerlandaise et les statuts de CSI B.V., les Parts Sociales sont librement cessibles, la restriction au transfert des Parts Sociales (blocking clause) figurant dans les statuts de CSI B.V. a été levée.

7. Toutes les formalités requises aux Pays-Bas résultant de l'apport en nature des Parts Sociales seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.

8. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales est d'au moins quatre cent quatre-vingt huit million trois cent dix-huit mille neuf cent un dollars américains (USD 488.318.901) d'après le bilan ci-joint daté du 30 septembre 2009 pro forma ajusté au 3 novembre 2009 et depuis cette évaluation, aucune modification majeure n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport à la Société. "

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionnariat, à la suite de l'augmentation du capital social, se présente ainsi:

Closure Systems International (NZ) Limited	1.324.077 Parts sociales
Total:	1.324.077 Parts sociales

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-trois millions cent un mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 33.101.925) représenté par un million trois cent vingt-quatre mille soixante-dix-sept (1.324.077) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. "

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) et tout employé de MAS Luxembourg, S.à.r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés environ à sept mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46749. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009148511/232.

(090180284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Occimed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.901.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 novembre 2009

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. M. Patrick T. BITTEL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

4. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

5. Mme Tessa LANG, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

6. M. Alexandre BONNA, réviseur indépendant, né à Genève (Suisse), le 5 août 1957, demeurant à CH-1257 Croix-de-Rozon (Suisse), 214, route d'Annecy, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OCCIMED S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009147244/23.

(090178041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Cine-Eye S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.940.

—
Résolution écrite du liquidateur prise à Luxembourg en date du 22 octobre 2009

En date du 22 octobre 2009, Monsieur Rudolf Karl Georg MAUSER, en sa qualité de liquidateur de la société, a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré de L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Menager à L-1330 Luxembourg, 34A, Bd Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Rudolf Karl Georg MAUSER, Liquidateur de la Société, est la suivante: 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

CINE-EYE S.A. en liquidation

Rudolf Mauser

Liquidateur

Référence de publication: 2009147243/19.

(090177742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

OVE Ostergaard Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 35.087.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 mars 2009

Est nommée réviseur d'entreprises, en remplacement de Revisions Firmaet Edelbo Statsautoriseret Revisionsvirksomhed I/S, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

BDO Compagnie Fiduciaire, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 71 178.

Suite à la scission et dissolution de la société BDO Compagnie Fiduciaire, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 71 178, intervenue en date du 31 juillet 2009, la société anonyme BDO Audit, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 147 570, accepte le mandat de réviseur d'entreprises.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009147241/18.

(090178057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

The Endwert Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 135.992.

—
EXTRAIT

En date du 18 novembre 2009, M. Gary C. Roberts a cédé 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de la société à responsabilité limitée The Endwert Group S.à r.l. à M. Scott Willard.

Il en résulte que M. Scott Willard détient désormais l'intégralité des parts sociales de la société à responsabilité limitée The Endwert Group S.à r.l., soit un total de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009147238/15.

(090178074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Géint de Mëssbrauch, Association sans but lucratif,

(anc. Sandra B. Eise Kampf géint de Mëssbrauch).

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 1, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg F 8.068.

—
STATUTS

Les membres fondateurs:

Nom	Prénom	Adresse	Profession	Nationalité
Jetzen	Andy	1, boulevard J.F. Kennedy, L-4170 Esch/Alzette	Photographe	Luxembourgeois
Schoder	Oliva	Schaarenstrasse, 20, D-54668 Schankweiler	Traductrice	Luxembourgeoise
Edwards	Patricia	1, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg	Sans Emploi	Sans Nationalité

Signatures.

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la loi des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination Géint de Mëssbrauch, Association sans but lucratif. Elle a son siège à 1, boulevard J.F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'association a pour objet:

Nous souhaitons aider ceux qui ont subi des violences de toute sorte sexuellement, physiquement, etc

Notre travail consiste d'être prêt des victimes et des anciennes victimes. Organiser des permanences dans des locaux pour être à l'écoute des autres.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite par internet ou papier ou d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 1 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation est fixée par l'assemblée générale et notée dans le règlement intérieur.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 14 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement intérieur,
- nomination et révocation des administrateurs,
- approbation des budgets et comptes,
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers de voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées, comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée générale les deux tiers de membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste ou par affichage sur notre site internet www.apas-films.org ou www.apas-films.com

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 5 années par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, un secrétaire et un trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président et le trésorier gère les comptes.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, l signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport de l'activité, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 20. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés au Fondation Kannerschlass.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications que se produit et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, la vente de leurs films, les rentrées des événements, les pubs, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont du caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération. Seul le conseil d'administration peut décider si en cas ou quelqu'un peut être rémunéré.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Fait au Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Andy JETZEN / Oliva SCHODER / Patricia EDWARDS

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2009147834/87.

(090178875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Eurotrust, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.381.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 29 octobre 2009, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1: L'Assemblée prend acte la démission de Monsieur Pierre KEMMER, demeurant au 5a, rue de Kockelscheuer, L-3323 Bivange, de son poste d'administrateur de la société EUROTRUST S.A.

2: L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Julien KAZMIERCZAK, juriste, né à Thionville le 17.05.1983 et demeurant professionnellement au 33 allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2015.

3: L'Assemblée décide que seules les personnes suivantes ont le pouvoir d'engager la société par leur signature:

- Monsieur Gustave Vogel, né le 10 juillet 1948, traducteur-interprète, demeurant professionnellement à 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Monsieur Pierre Lagier né le 25 août 1948 à Gap, demeurant professionnellement au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

- Monsieur Christian Faltot, chef comptable et demeurant professionnellement au 33 allée Scheffer L-2520 Luxembourg,

- Monsieur Julien Kazmierczak, juriste, né à Thionville le 17.05.1983 et demeurant professionnellement au 33 allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 Octobre 2009.

Pour extrait conforme

Madame Lynn Scholtes

Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2009147231/29.

(090178221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 31.696.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue exceptionnellement en date du 24 mars 2009 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2007*

Les mandats des administrateurs actuels: Monsieur Jean Bernard ZEIMET et Madame Christiane LAMY ont été reconduits pour une durée de 6 ans.

Ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Angel Caschera de ses fonctions d'administrateur et nomme comme administrateur Monsieur Etienne Gillet, né le 19.09.1968 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2015

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Bernard ZEIMET

- Madame Christiane LAMY

- Monsieur Etienne GILLET

La société Administration Technique et Travaux Comptables ayant démissionné de son mandat de commissaire aux comptes, la société READ S.à R.L. RCS B 45083, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2015

Signature.

Référence de publication: 2009147229/25.

(090178307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Angefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.770.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 11 septembre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Ferruccio COMETTO, demeurant professionnellement au 131 Corso Dante I-10126 Torino
- Madame Margrith GIOVANOLI, demeurant professionnellement au 4 rue de la Rôtisserie CH-1211 Genève 3
- Monsieur Pedro MENDES, demeurant professionnellement au 4 rue de la Rôtisserie CH-1211 Genève 3

L'Assemblée renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes la société MAZARS, avec siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg) S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2009147226/20.

(090177490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

SPI RE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.344.600,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 146.813.

Il résulte d'un contrat de cession daté du 11 novembre 2009 et conclu entre la société Z Towers, SIA, ayant son siège social au 9, Daugavgrivas Street, LVA - LV-1007 Riga, Lettonie (le "Cédant") et la société S.P.I. Resources B.V., ayant son siège social au 140, Teleportboulevard, NL - 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas (le "Cessionnaire") que les 2.332.100 (deux millions trois cent trente deux mille cent) parts sociales de catégorie B détenues dans la Société ont été cédées par le Cédant au Cessionnaire avec effet au 11 novembre 2009.

Il en résulte que SPI Resources B.V. est désormais l'associé unique de la Société dont elle détient la totalité des parts sociales, à savoir 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A et 2.332.100 (deux millions trois cent trente deux mille cent) parts sociales de catégorie B.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour SPI RE Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009147234/19.

(090178153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Agence Immobilière et Commerciale Ernest WELTER, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 13, rue de la Liberation.

R.C.S. Luxembourg B 28.050.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le neuf novembre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Ernest WELTER, retraité, demeurant à L-3214 Bettembourg, 6, rue Amélie;
- 2) Monsieur René WELTER, professeur, demeurant à L-3447 Dudelange, 47, rue Marie Curie, ici représenté par Monsieur Ernest WELTER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 octobre 2009.

La procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Messieurs Ernest et René WELTER sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée AGENCE IMMOBILIERE ET COMMERCIALE ERNEST WELTER, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-3510 Dudelange, 13, rue de la Libération, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 mai 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 198 du 23 juillet 1988,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 28.050.

II.- Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) ayant une contre-valeur en euros d'environ douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) ayant une contre-valeur en euros de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune, entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Ernest WELTER, prénommé, quatre cent quatre-vingt-quinze parts sociales	495
2) à Monsieur Ernest WELTER et Monsieur René WELTER, prénommés, à chacun la moitié indivise, cinq parts sociales	5
Total: cinq cents parts sociales	500

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Monsieur Ernest WELTER, en sa qualité de liquidateur de la Société accepté par les deux associés, déclare en avoir réglé tout le passif et être en possession de tous les actifs restants. Il se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société, ce que Monsieur René WELTER accepte formellement, et il répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

Monsieur Ernest WELTER déclare en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Il déclare également être le seul bénéficiaire économique de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant est accordée à Monsieur Ernest WELTER, prénommé.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée de Monsieur Ernest WELTER.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ernest WELTER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47162. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 novembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009148498/57.

(090180236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Online Grafics Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 141.088.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme de droit belge "ONLINE GRAFICS", ayant son siège social à B-8500 Courtrai, Dumolinlaan, 5, inscrite au Registre des Personnes Morales et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 449.370.811, propriétaire de cinq cents (500) parts sociales.

2) Madame Diane SCHALK, employée privée, née à Luxembourg, le 12 mai 1976, demeurant à L-6315 Beaufort, 36, Harewiss, propriétaire de deux cent cinquante (250) parts sociales.

3) Monsieur Stéphan DELPIERRE, employé privé, né à Gosselies (Belgique), le 15 mars 1971, demeurant à L-6315 Beaufort, 36, Harewiss, propriétaire de deux cent cinquante (250) parts sociales.

Tous trois étant ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu de trois procurations sous seing privé données le 18 août 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "ONLINE GRAFICS Luxembourg" (numéro d'identité 2008 24 34 446), avec siège social à L-6131 Junglinster, 33, rue Hiehl, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 141.088, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 19 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2232 du 12 septembre 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean SECKLER, en date du 22 octobre 2009, en voie de publication au Mémorial C,

requièrent le notaire instrumentant d'acter:

a) qu'ils décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour;
b) qu'ils donnent décharge au gérant administratif, Monsieur Stéphan DELPIERRE et au gérant technique, Monsieur Geert COOLMAN, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

c) qu'ils décident de nommer comme liquidateur de la société la société à responsabilité limitée "BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.", ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 33.849;

d) qu'ils déterminent les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et plus particulièrement tous les pouvoirs prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire;

- le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

e) qu'ils décident de nommer comme commissaire-vérificateur la société à responsabilité limitée "FBK AUDIT S.à r.l.", ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.949.

Frais

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3709. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009148486/58.

(090180194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Liberty Modul Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.238.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale tenue en date du 2 novembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale tenue en date du 2 novembre 2009, que:

L'assemblée a décidé à la majorité des voix, soit 10.470 voix sur 18.370, de révoquer Monsieur Gérard Bentzmann de son mandat d'Administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat, et de révoquer Monsieur Julien Boyer, de son mandat d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat. Le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérard Bentzmann est conservé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

LIBERTY MODUL INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009147220/18.

(090177639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Wilton 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 122.979.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 29 octobre 2009

La démission de Monsieur CASTELLI Luca est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domiciliés au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur Paolo INGRASSIA, dirigeant, né le 06.05.1950 à Palermo (Italie), domicilié au 21, Bastoni di Porta Nuova, I-20121 Milan (Italie), sont nommés nouveaux administrateurs de la société.

ERNST & YOUNG S.A. est renommée commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

WILTON 18 S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009147168/20.

(090177783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

S.M. & C. S.A., Sports Management & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 34.236.

—
L'an deux mille neuf,

le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "SPORTS MANAGEMENT & CONSULTING S.A.", en abrégé "S.M. & C. S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 21 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 477 du 22 décembre 1990.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 34 236.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné daté le 20 mai 2005, publié au Mémorial, le 15 novembre 2005, sous le numéro 1205.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social de la Société au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification subséquente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société.

2.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à SOIXANTE-QUATORZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (74.400,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens. L-8070 Bertrange et DECIDE à cet effet de modifier en conséquence l'article PREMIER (1^{er}) deuxième alinéa des statuts de la Société, de sorte que ce deuxième alinéa de l'article PREMIER (1^{er}) se lise désormais comme suit:

Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa). "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "SPORTS MANAGEMENT & CONSULTING S.A.", en abrégé "S.M. & C. S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, V. BOSSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13894. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009148632/78.

(090180368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Aedes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.178.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 octobre 2009

Le Conseil accepte les démissions de Messieurs Mohammed KARA et Nicola CINELLI de leur poste d'administrateur.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur avec pouvoir de signature A et Monsieur Roberto PUTELLI, ingénieur, 38 via Promessi Sposi, I-24124 Bergamo (Italie), est coopté comme nouvel administrateur avec pouvoir de signature B. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

AEDES INTERNATIONAL S.A.

Mohammed KARA / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009147166/18.

(090177795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

T&T Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.147.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 novembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 novembre 2009, que:

Mme Joséphine Sybertz, employée privée retraitée, née le 9 août 1944 à Dudelange, résidant 2, rue Jean Engling, L-1466 Dommeldange, est nommée comme administrateur de la Société avec effet au 9 novembre 2008 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

T&T CONSULT S.A.

François Georges

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009147175/18.

(090177689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Networking European Infrastructures Partners - NEIP II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.213.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 novembre 2009

Monsieur DE VIDO Andrea, Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur FRANZINA Federico et Monsieur MONTANO Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Ernst & Young S.A. est renommé

réviseur aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
NETWORKING EUROPEAN INFRASTRUCTURES PARTNERS - NEIP II S.A., SICAR
Angelo DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2009147161/18.

(090177859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Sophaur S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.849.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration en date du 30 septembre 2009

1. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration, venus à échéance, de M. Pietro LONGO n'ont pas été renouvelés.

2. La cooptation de M. Cornelius Martin BECHTEL comme administrateur et président du conseil d'administration décidée par les administrateurs restants en date du 10 octobre 2008 n'a pas été ratifiée.

3. Le nombre des administrateurs a été réduit de 4 (quatre) à 3 (trois).

4. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. Mme Virginie DOHOGNE a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

6. La cooptation de M. Jean-Marc DELMOTTE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 28 juillet 2009 a été ratifiée et ce dernier a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

7. Le mandat de commissaire aux comptes, venu à échéance, de la société anonyme INTERAUDIT n'a pas été renouvelé.

8. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

9. Mme Virginie DOHOGNE a été nommée comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SOPHAUR S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009147159/32.

(090177900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

RR Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-10, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.665.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147528/10.

(090178514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Debbie Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.749.

L'an deux mil neuf, le vingt-six octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1. G.O. II Luxembourg One S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché du Luxembourg avec siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.662, détentrice de 365 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 mai 2009; et

2. Borletti Group 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché du Luxembourg avec siège social au 31 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.429, détentrice de 135 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 mai 2009.

Les parties reprises sous les points 1. et 2. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés de Debbie Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.749 (la Société), constituée le 19 décembre 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 125 du 20 janvier 2009, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mai 2009.

Lesdites procurations des Associés sont restées annexées à l'acte d'assemblée générale extraordinaire des Associés du 19 mai 2009 (l'Acte) et ont été soumises aux formalités de l'enregistrement avec lui.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que:

- l'Acte comportait une erreur matérielle, en ce que dans la deuxième résolution de l'Acte, (i) l'article 20 des statuts modifiés fait référence à une année sociale de la Société commençant le premier janvier et se terminant le trente et un décembre de chaque année, et (ii) l'article 21.1 des statuts fait référence à un arrêté des comptes annuels de la Société au trente et un décembre de chaque année, l'année sociale correcte de la Société commençant au premier avril et se terminant le trente et un mars de chaque année et la date correcte d'arrêté des comptes annuels de la Société étant le 31 mars.

- les Associés déclarent dès lors leur intention de rectifier ladite erreur et qu'en conséquence, l'Acte, dans la version anglaise et française du texte, doit avoir la teneur suivante:

" **Art. 20. Financial year.** The Company's financial year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March.

Art. 21. Financial statements.

21.1 Each year, with reference to thirty-first of March, the Company's annual accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities".

" **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels.

21.1 Chaque année, au trente et un mars, les comptes annuels de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société".

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ARNOUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45734. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009148513/58.

(090180347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Colour International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.127.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 24 septembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 24 septembre 2009, que:

1. L'assemblée a pris acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société "Audit.lu", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 113.620, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

COLOUR INTERNATIONAL S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009147215/19.

(090177664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Nord Est Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.754.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 novembre 2009

Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur FRANZINA Federico, Monsieur CROTTA Giorgio, Monsieur MONTANO Vincenzo et Monsieur EGIDI Fulvio sont renommés administrateurs. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes

Monsieur DE BERNARDI Angelo est renommé Président du Conseil d'Administration.

ERNST & YOUNG S.A. est renommée réviseur aux comptes de la société.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A.

Angelo DE BERNARDI / Vincenzo MONTANO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009147163/19.

(090177852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Iceland Global Water 2 Partners, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.024.

—
Résolution du procès-verbal de la réunion de l'actionnaire/gérant commandité tenue en date du 3 novembre 2009

L'actionnaire / gérant commandité décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009147122/11.

(090178232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Base-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 102.457.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour: BASE-INVEST S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009146790/13.

(090177869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Fiduciaire Arbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 97.573.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009147126/11.

(090178179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

SPEI (PolymerLatex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 85.695.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146788/11.

(090177980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Gesparfim S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, Am Beiebiérg.
R.C.S. Luxembourg B 142.730.

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial "GESPARFIM S.P.F. S.A.", ayant son siège social à L-6973 Rameldange (Commune de Niederanven), 2, am Beiebiérg, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 6 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2780 du 18 novembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.730.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Jean MOLITOR, expert-comptable, demeurant à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Madeleine dite Mady MOLITOR, veuve de Monsieur Michel OUSSARD, psychologue, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 48, rue Emile Mayrisch.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TRENTE-DEUX (32) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence

est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) à TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 350.000,-) par la création et l'émission de TROIS CENT DIX-HUIT (318) actions nouvelles, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

2.- Renonciation par les 2 actionnaires minoritaires à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Souscription et libération de TROIS CENT DIX-HUIT (318) actions nouvelles par Monsieur Jean MOLITOR, expert-comptable, demeurant à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg, libérées intégralement moyennant un apport d'une créance actionnaire d'un montant de TROIS CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 318.000,-).

4.- Modification subséquente de l'article 5 1^{er} alinéa des statuts de la société.

5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale après avoir constaté que les actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide de porter le capital social de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) à TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 350.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de TROIS CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 318.000,-) par la création et l'émission de TROIS CENT DIX-HUIT (318) actions nouvelles, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de TROIS CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 318.000,-) par la création et l'émission de TROIS CENT DIX-HUIT (318) actions nouvelles, constitué par une créance actionnaire envers la société.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des TROIS CENT DIX-HUIT (318) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire actuel suivant:

Monsieur Jean MOLITOR, expert-comptable, demeurant à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg.

Lequel a déclaré souscrire les TROIS CENT DIX-HUIT (318) actions nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de TROIS CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 318.000,-) existant à son profit et détenue envers la société "GESPARFIM S.P.F. S.A.", préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 6 novembre 2009 par le Réviseur d'Entreprises la société anonyme dénommée "EWA Révision S.A.", ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 1^{er} alinéa des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 350.000,-) représenté par TROIS CENT CINQUANTE (350) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées."

Les autres alinéas de l'article 5 des statuts restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Molitor, M. Sensi-Bergami, M. Molitor, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009148708/86.

(090179999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Cz2 Sants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.338.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540, Représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination.

1.1 Il est formé une société luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (ci-après dénommée la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les "Statuts").

1.2 La Société aura pour dénomination "Cz2 Sants S.à r.l." (la "Société").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autre de souscription, ou d'acquisition de tous titres et droits à travers, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre

accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une entité sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre entité, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou guardian ou autre fiduciaire. Une entité sera considérée comme contrôlant une autre entité si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de l'entité ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre entité, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette ou de capital, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les termes qui pourraient être jugés appropriés;

3.5.3 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats d'échange (swap) en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.5.4 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.5.5 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (12.600,- €) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales (ci-après dénommées les "Parts Sociales" ou, chacune, une "Part Sociale"). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (1,- €). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après comme le(s) "Associé(s)".

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société pourra procéder au rachat de parts sociales de son propre capital sous les conditions suivantes et dans la mesure où des fonds ou des réserves distribuables seraient suffisants et disponibles:

Un tel rachat ne pourra intervenir qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 14.2 des statuts.

Durant toute la période de détention par la Société des parts sociales rachetées, tous les droits attachés à celles-ci (droits de vote, de participation à la distribution des dividendes, etc) seront suspendus.

6. Registre des parts - Indivisibilité.

6.1 Toutes les Parts Sociales seront enregistrées dans un registre des Associés qui sera tenu par la Société à son siège social.

6.2 La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Associés comme le propriétaire des Parts Sociales.

6.3 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre III.- Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le "Gérant"). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du gérant.

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation de la société.

La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et Mandataires du gérant.

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient et est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale par une autre personne, pour autant que cette dernière, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

12.4 Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.5 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales.

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités.

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social - Droit de distribution sur les parts

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI.- Liquidation

17. Causes de dissolution.

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

19. Loi applicable.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2010.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Colony Luxembourg S.à r.l.	12.600 Parts Sociales
Total: douze mille six cents Parts Sociales	12.600 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (12.600,- €) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (12.600,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Colony Luxembourg S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its head office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

Represented by Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg company under the form of a "Société à responsabilité limitée" which shall be governed by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the "Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of "Cz2 Sants S.à r.l." (the "Company").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Manager of the Company.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other entity directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. An entity shall be deemed to control another entity if the controlling entity possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the entity or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other entity, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other instruments convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt or equity instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counter party;

3.5.4 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.5.5 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration.

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter III.- Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares (hereafter referred to as the "Shares" and each as a "Share"). Each Share has a nominal value of one Euro (€ 1.-). The holder(s) of the Shares is/are together referred to as the "Shareholder(s)".

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its/their Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company shall have the power to acquire shares in its own capital under the following conditions and only to the extent that funds (or free reserve) are sufficient and available.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the general meeting of the shareholders which fulfils the conditions as to attendance and majority laid down in Article 14.2 of the Articles.

During the time that the redeemed shares are held by the Company, all the rights attached to them (voting rights, participation in distribution of dividends, etc..) will be suspended."

6. Registration of shares - Indivisibility.

6.1 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at the registered office of the Company.

6.2 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.3 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-a-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter IV.- Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the "Manager"). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the manager.

In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the company.

The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and Agent of the managers.

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter V.- General Meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns and may act at any general meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

12.4 Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.5 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of June of each year

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities.

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year - Distribution right of shares

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI.- Liquidation

17. Causes of dissolution.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

19. Applicable law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2010.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Colony Luxembourg S. à r.l.	12,600 Shares
Total: twelve thousand six hundred Shares	12,600 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

115572

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euros.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period:

- Colony Luxembourg, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48502. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009148570/445.

(090180053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

UFF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 41.863.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

La société AVIVA VIE dont le siège social est au 57, rue Taitbout, F-75009 Paris, Monsieur Nicolas SCHIMEL, adresse professionnelle au 32, Avenue d'Iena, F-75783 et la société UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE, dont le siège social est au 32, Avenue d'Iena, F-75783 Paris sont réélus en tant qu'Administrateurs, pour une nouvelle période de 6 ans.

La société ERNST & YOUNG, dont le siège social est au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est réélu en tant que Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de de six ans.

Pour la société UFF INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009147133/17.

(090177665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

SPEI (PolymerLatex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 85.695.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146787/11.

(090177983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Romus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 69.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 Luxembourg

4, rue Henri Schnadt

Signature

Référence de publication: 2009146687/13.

(090177755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Brandenburg Finance Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 13.495.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146698/10.

(090178070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Alimentaire S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 28, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.146.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146697/10.

(090178065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

SPEI (PolymerLatex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 85.695.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146783/11.

(090177990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Maravillia Investments S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.326.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois "INTERCONSULT S.A.", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

ici représentée par Monsieur Willem VAN CAUTER, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La dite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

2.- Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, prénommé.

Lesquels comparants, agissant en ces dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et plus particulièrement par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF"), et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "MARAVILLIA INVESTMENTS S.A. - SPF".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Strassen. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

3.3. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

3.4. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

3.5. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille Euros), divisé en 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) qui sera divisé en 10.000 (dix mille) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 25 octobre 2014, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par

apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communications électroniques, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année à Strassen, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier jeudi de juin à 15.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale . La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 2.000 (deux mille) actions comme suit:

1.- INTERCONSULT S.A.:	1.998 actions
2.- Willem Van Cauter:	2 actions
TOTAL:	2 000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-8009 Strassen, 43, route de d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2015:
 - a) Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable demeurant professionnellement à Strassen.
 - b) Monsieur Jérémie STEFFEN, comptable, demeurant professionnellement à Strassen
 - c) Madame Galina ROKOSUIEYA, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:
Van Cauter - Snauwaert & CO S.à r.l., 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 novembre 2009 Relation: LAC/2009/46936. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009148660/185.

(090179758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

SPEI (PolymerLatex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 85.695.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146785/11.

(090177989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Ilmauria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 Luxembourg

4, rue Henri Schnadt

Signature

Référence de publication: 2009146691/13.

(090177750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

SPEI (PolymerLatex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 85.695.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146786/11.

(090177987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Optimam Partem Gestion S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.019.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 mai 2008

En date du 21 mai 2008, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

Co-optation de M. Charles Bougard, comptable, né le 15 février 1976 à Binche (Belgique), demeurant à L-5570 Remich, route de Stadtbredimus 41, comme administrateur de la Société, en remplacement de M. François Georges, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat. Le mandat de M. Charles Bougard prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Optimam Partem Gestion SA. SPF

Stéphane Bleus / Xavier Barnich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009147176/19.

(090177683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

ProLogis UK XCVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.589.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009146676/14.

(090177737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

SA.RO.MI. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.820.

—
Le bilan de clôture au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009146658/12.

(090177455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Fortezza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.155.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fortezza Holdings S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009146649/11.

(090177461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Optimam Partem Gestion S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.019.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 décembre 2008 que:

L'assemblée décide de révoquer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC" de son mandat de Commissaire avec effet au 15 décembre 2008. Elle décide de nommer la société "AUDIT.LU" ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, pré-qualifiée, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Xavier Barnich / Stéphane Bleus

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009147178/17.

(090177683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

UFF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 41.863.

—
Changement de la dénomination de la société ABEILLE-VIE, société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation, en abrégé «ABEILLE-VIE», dont le siège social est au 57 rue Taitbout, F-75009, Administrateur de la société UFF INTERNATIONAL en AVIVA VIE, résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 04 octobre 2002 de la société AVIVA VIE, Paris.

Pour la société UFF INTERNATIONAL S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009147136/15.

(090177665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Romus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 69.441.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 Luxembourg

4, rue Henri Schnadt

Signature

Référence de publication: 2009146690/13.

(090177752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Angefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.770.

—
Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120241.04

Date: 03/08/2009

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146662/13.

(090177470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Intelsat (Poland) Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.291.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009146645/13.

(090177467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Greece Rouge Dragon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.204.

Les comptes annuels pour la période du 23 avril 2008 au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009146644/13.

(090178248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Nahuko SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.555.

In the year two thousand and nine, on the ninth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company "Nahuko SA" (the Company), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.555, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated December 5th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 539 dated July 17th, 2001. The articles of association have not yet been amended since.

The meeting is chaired by Mrs Nathalie Sendegeya, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The President appointed as Secretary Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as Scrutineer, Mr Raymond Thill, maître en droit, with same professional address.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that the two thousand two hundred (2,200) shares, representing the entire share capital of two hundred twenty thousand euro (EUR 220,000) are represented at the present meeting. The shareholders declare

having been informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. To decrease the corporate share capital by an amount of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000), in order to decrease it from its current amount of two hundred and twenty thousand euro (EUR 220,000) represented by two thousand two hundred (2,200) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100), to an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100);

2. To realise this decrease by the redemption of one thousand two hundred (1,200) shares and the reimbursement to the sole shareholder of an amount of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000);

3. To amend the provisions of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The subscribed capital of the corporation is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.";

4. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the sole shareholder, duly represented, decides on the following:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce, in respect of the dispositions of article 69(2) of the law of 1915 concerning commercial companies, the share capital of the Company by one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000), in order to decrease it from its current amount of two hundred and twenty thousand euro (EUR 220,000) to a new value of one hundred thousand euro (EUR 100,000), through the cancellation of one thousand two hundred (1,200) shares, reducing the total number of shares in issue from two thousand two hundred (2,200) shares to one thousand (1,000) shares, whereby the par value of one hundred euro (EUR 100) per share remains unchanged.

Second resolution

The one thousand two hundred (1,200) shares to be cancelled are currently held by the Sole Shareholder, who receives a repayment of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000).

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (First paragraph).** The subscribed capital of the corporation is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Nahuko SA" (la Société), dont le siège social est sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et laquelle est enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.555, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 539 daté du 17 juillet 2001. Les statuts de celle-ci n'ayant pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Sendegeya, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le Président, désigne comme Secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme Scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même domicile professionnelle.
Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les deux mille deux cents (2.200) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt mille euros (220.000,- EUR), sont représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

III. L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) afin de réduire le capital social de son montant actuel de deux cent vingt mille euros (220.000,- EUR) représenté par deux mille deux cents (2.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), à un montant de cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR);

2. Réalisation de cette réduction par paiement des mille deux cents (1.200) actions soit un montant de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) à l'actionnaire unique;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.";

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme correspondant à la réalité par l'assemblée, l'actionnaire unique, dûment représenté, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de réduire, dans le respect des dispositions de l'article 69(2) de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, le capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (120.000,- EUR) afin de réduire le capital social de son montant actuel de deux cent vingt mille euros (220.000,- EUR) à un montant de cent mille euros (100.000,- EUR), par l'annulation de mille deux cents (1.200) actions, de sorte à réduire le nombre d'actions de deux mille deux cents (2.200) actions à mille (1.000) actions, tandis que la valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par actions reste inchangé.

Deuxième résolution

Les mille deux cents (1.200) actions à annuler sont actuellement détenues par l'Actionnaire Unique, qui reçoit un remboursement de cent vingt mille euros (120.000,- EUR).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnaire unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier paragraphe).** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux euros (1.200,-EUR).

A la demande des comparants, le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Sendegeya, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47439. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009148607/133.

(090179841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Magicbox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 126.941.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du conseil d'administration tenue au siège social en date du 22 septembre 2009

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO de son poste d'administrateur.

Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

MAGICBOX S.A.

Régis DONATI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009147165/16.

(090177812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

PM France Retail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.178.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the sixteen of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company PM France 2 S.à R.L., with registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute. The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "PM France Retail Investments S.à R.L.", having its head office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 134.178, has been incorporated by deed enacted on the 15th of November 2007, published in the Mémorial C number 30 of the 7th January 2008.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "PM France Retail Investments S.à R.L." amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "PM France Retail Investments S.à R.L."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company with immediate effect.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed,
being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille neuf, le seize Septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société PM France 2 S.à R.L., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "PM France Retail Investments S.à R.L.", ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134.178, a été constituée suivant acte reçu le 15 Novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 30 du 7 janvier 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "PM France Retail Investments S.à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "PM France Retail Investments S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37959. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009148701/83.

(090180180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.